

FIDUCIAIRE J. PHILIPPOZ SA – 1912 LEYTRON

La remise en une seule fois de toutes les pièces utiles à établir votre déclaration d'impôts facilitera notre tâche et allègera votre note de frais.

La demande de prolongation du délai à titre individuel pour le dépôt de votre déclaration vous coûtera Fr. 20.— à verser au Service cantonal des contributions. Si vous nous chargez de cette tâche avant le 31 mars vous pouvez bénéficier du tarif "collectif" à Fr. 5.-.

A nous signaler impérativement les changements intervenus dans :

- **Votre situation familiale** : enfants, mariage, divorce, changement de domicile, téléphone, natel
- **votre situation financière** : achats-ventes immeubles et terrains, héritages, avancement d'hoirie, donations, gains en loterie-jeux, prestations en capital

Pièces indispensables à nous remettre pour l'établissement de la déclaration d'impôts

- **copie de la dernière déclaration fiscale** (seulement si elle n'a pas été remplie par notre bureau)
- **dernière décision de taxation du canton (feuille A4 blanche)**

Pour les salariés

- les certificats de salaire de vos employeurs, y compris les activités accessoires
- les attestations de rentes pour perte de gain (service militaire, maladie, etc...)
- les attestations des indemnités des caisses de chômage
- les attestations de la caisse d'allocations familiales
- dépenses professionnelles : frais de déplacement, repas extérieurs
- les justificatifs des autres dépenses professionnelles
- les justificatifs des frais de formation continue
- les frais de garde pour enfants jusqu'à l'âge de 6 ans
- les attestations des montants de prévoyance au 3^e pilier

Pour les rentiers

- les attestations de rentes AVS/AI, caisse de pension, SUVA rente viagère, etc...
- pour les contribuables mis au bénéfice de la retraite : les attestations des prestations en capital du 2^{ème} et 3^{ème} pilier, vie, etc...

Pour les annexes

a) Etat des titres et Etat des dettes

- les attestations du compte de chèques postaux au 31.12.
- les attestations bancaires de vos placements (épargne, compte salaire, obligations et actions) au 31.12.
- les justificatifs pour vos gains aux jeux, loteries, PMU
- les attestations bancaires de vos dettes
- part du revenu et de la fortune d'une hoirie

b) Propriétaires d'immeuble

Charges : (Seulement si vous avez effectué des réparations importantes)

- les factures de rénovation de votre logement ou de vos immeubles
- les factures d'investissements en vue d'économiser l'énergie
- les primes d'assurance de vos bâtiments
- les factures de réparation de chauffage, réfrigérateur, machine à laver, etc...
- la facture des taxes d'enlèvement des ordures

Revenus :

- le détail des loyers encaissés
- les décomptes de l'office fédéral et cantonal du logement

c) Divers

- les quittances de dons versés à des œuvres d'utilité publique
- les quittances de soins (dentiste, médecin) non remboursés par la caisse-maladie ainsi que les franchises retenues par la caisse-maladie
- les attestations de versement des pensions alimentaires
- la liste des nouvelles assurances vie
- les frais effectifs d'internat ou de famille d'accueil pour les étudiants du degré secondaire

d) Annexe agricole

- le registre des vignes du service cantonal de l'agriculture
- les déclarations de marchands de fruits, légumes, raisins de table, vins
- l'encavage privé
- l'attestation de vos cotisations AVS
- l'attestation des salaires agricoles versés à vos ouvriers et les décomptes de charges sociales
- les factures de traitements par hélicoptère ou travaux de machines par des tiers
- la liste détaillée des sommes versées pour la location de vignes avec indication des surfaces et des adresses des propriétaires
- la liste des paiements directs, subsides
- la liste des encaissements de travaux effectués pour des tiers
- les décomptes d'estivage
- l'effectif de votre bétail au 31.12.